



Rubrique: Concordats

Sous-rubrique: Confirmation du concordat

Date de publication: SHAB - 21.09.2018

Numéro de publication: NA07-0000000009

Canton: VS

Entité de publication:

Tribunal des district de Martigny et St-Maurice, Rue de l'Hôtel de Ville 1, 1920 Martigny

Homologation du concordat ALEVO GROUP SA

Débiteurs:

ALEVO GROUP SA

Rue des Finettes 110

1920 Martigny

Le concordat par abandon d'actifs proposé pour ALEVO GROUP SA, de siège à Martigny, selon rapport du commissaire au sursis à l'assemblée des créanciers du 12 juillet 2018 et à la juge des 27 et 31 août suivant, est homologué.

Confirmation du concordat: 06.09.2018

Organe décisionnel:

Tribunal des district de Martigny et St-Maurice

Rue de l'Hôtel de Ville 1

1920 Martigny

Messieurs Philippe Lathion et François Chevalley, c/o Ducho-sal Berney SA, 8 Rue du Nant, 1207 Genève, sont désignés en qualité de liquidateurs de la société. Ils sont chargés de prendre les mesures de gestion et de liquidation nécessaires pour assurer l'exécution du concordat et de dresser un rapport final une fois la liquidation terminée conformément à l'art. 330 LP.

Maître Anne-Valérie Julen Berthod, avocate à Genève, et Maître Olivier Hari, avocat à Genève, sont désignés membres de la commission des créanciers, chargée de contrôler et de surveiller l'activité des liquidateurs.